

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE À L'ÉCHELON LOCAL

La transition écologique et solidaire engage une profonde mutation de notre société qui implique, sur chaque territoire, l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, environnementaux.

Il s'agit en effet d'une transformation systémique qui oriente vers un développement durable. Parce qu'elle s'appuie sur l'adhésion et le changement des habitudes et comportements des acteurs, citoyens, elle est aussi une révolution sociétale.

L'État, mais aussi les territoires, participent à cette transformation.

Pour l'accélérer, le gouvernement envisage de créer un contrat de transition écologique sur lequel il a sollicité l'avis du CESE.

Le CESE propose les modalités d'organisation et d'animation de cette transition écologique à l'échelon local qu'il souhaite également solidaire. Pour la dynamiser, il a construit cet avis en partant des territoires, en proposant des outils fonctionnels innovants et/ou déjà expérimentés avec succès.

Il souhaite que l'État mette en place un cadre stable et pérenne s'articulant avec les dispositifs déjà existants et tirant parti de leur évaluation.

Ce futur Contrat de transition écologique et solidaire (CTES), intégrateur et fondé sur un projet coconstruit, ambitieux, peut être une opportunité pour les territoires.



Bruno Duchemin

est membre au titre de la vie économique et dialogue social et de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Il est membre du Syndicat national des conducteurs de trains FGAAC-CFDT. Il siège au CESE à la section de l'aménagement durable des territoires et à la section de l'environnement où il représente le groupe de la CFDT.

Contact :

bruno.duchemin@lecese.fr
01 44 43 62 27

Les recommandations du CESE

UN CADRE NATIONAL STABLE ET AMBITIEUX

- L'utilité du CTES se vérifiera à condition d'offrir un cadre pérenne aux territoires, sur le moyen terme (cinq ou six ans), de s'articuler avec les dispositifs déjà existants, quitte à en supprimer ou en fusionner certains ;
- Le CTES devra porter un projet systémique, ambitieux, et réunissant monde politique, économique et citoyen, pour susciter l'adhésion des territoires ;
- Un fonds national pour la transition écologique, servant à l'amorçage des projets, devra être constitué pour rendre les CTES crédibles et attractifs. Il devra être alimenté par le budget de l'État, éventuellement abondé par des fonds issus de la CCE ou d'autres programmes ;
- La création de guichets uniques au niveau des territoires facilitera sa mise en œuvre ;
- Le CESE souhaite que le CTES soit déployé dans les conditions suivantes : une généralisation de l'ensemble du dispositif au niveau national, une expérimentation sur une quinzaine de territoires (« CTES tests »), une autre par filière.

UNE DIMENSION SOLIDAIRE

Réussir la transition écologique, c'est aussi réaliser la transition de l'emploi, le développement durable de tous les territoires :

- Les actions nécessaires à l'adéquation entre les compétences requises par les entreprises, les collectivités territoriales, et celles acquises par chaque citoyen.ne en emploi ou en recherche d'emploi doivent être anticipées et un volet formation/emploi inclus dans les CTES ;
- La généralisation des analyses des compétences et des atouts des sites confrontés à des restructurations économiques et professionnelles permettrait de valoriser les territoires en transition écologique. Une grande concertation pourrait être engagée dans ce sens lors de la conférence des territoires ;

L'État doit veiller à ce que l'ingénierie d'animation territoriale puisse être assurée dès l'amont du projet grâce au :

- Développement de synergies dans le domaine de l'ingénierie au sein des territoires, notamment par une mutualisation des moyens ;
- Renforcement de l'ingénierie des territoires en s'appuyant sur les compétences existantes au niveau local.

UNE CONTRACTUALISATION DES PROJETS DE TERRITOIRE

- Le CTES doit mettre en œuvre les projets de territoires issus d'une approche « ascendante », coconstruits avec les acteurs locaux et associant les citoyen.ne.s dès la phase d'élaboration ;
- Le CESE recommande de veiller à l'association des citoyen.ne.s au projet de territoire, dès la phase amont et au sein d'un conseil local de la transition ;
- Le CTES doit être un contrat permettant d'assurer la coordination des entités locales, de l'État et des acteurs économiques, rassemblés autour d'un projet ;
- Le CESE recommande que le CTES soit un contrat tripartite qui rassemble intercommunalité- État-région ;
- Les projets mettant en œuvre des outils innovants comme l'instauration d'un « guichet unique », la création d'un « hub du financement »... devront être privilégiés.

DES OBJECTIFS ET INDICATEURS PRÉCIS

- Pour être efficace, le CTES devra définir des grands objectifs significatifs et obligatoires (nombre d'emplois créés, baisse des émissions de GES, reconquête de la biodiversité...) qui permettront de mesurer la transition des territoires vers un modèle plus écologique et solidaire ;
- La méthodologie déployée dans le cadre des « agendas 21 » pourrait inspirer la mise en œuvre des indicateurs du futur CTES ;
- Pour évaluer les projets, des indicateurs convergents doivent être intégrés dès l'origine du contrat, mis en place avec des moyens humains et matériels associés pour en assurer l'évaluation.

LA MISE EN ŒUVRE D'INNOVATIONS FINANCIÈRES ET RÉGLEMENTAIRES

- Des contrats d'objectifs assortis d'un dispositif de versements proportionnels en fonction des objectifs atteints ;
- Des « green deals » pourront être élaborés dans le cadre des futurs CTES afin de faciliter les expériences innovantes sur les territoires ;
- Des innovations financières devront être utilisées comme le label « Financement participatif », le recours aux outils locaux de financement (livret d'épargne territorial et citoyen, « hub » de financement ou le fonds d'investissement local...) ;
- Les conditions juridiques d'un droit d'expérimentation encadré pour toutes les activités relevant du droit des ICPE, devront être définies afin de permettre, par exemple, la transition vers des énergies renouvelables et décarbonées, de faciliter l'utilisation de substances moins nocives, et de favoriser le développement de l'économie circulaire.

Le contrat de transition écologique et solidaire suscite l'intérêt des territoires. Il peut largement rassembler les citoyen.ne.s, autour d'un projet. Il importe aujourd'hui de ne pas décevoir, de dynamiser les synergies, de donner du souffle à une stratégie nationale. De montrer l'exemple à l'international.